

bulletin  
d'information  
du bureau  
confédéral

*travalement*



24 MARS 1988

# **COURRIER CONFEDERAL**

## CAMPAGNE CONFEDERALE

- \* L'attaque du C.N.P.F. contre le S.M.I.C. : une raison de plus pour développer les luttes sur les salaires. P. 2 - 3

## SECTEUR SOCIAL

- \* Une campagne offensive pour imposer des droits nouveaux P. 4 - 5
- \* Les menaces contre la sécu demeurent, l'action doit se poursuivre P. 6 - 7

## JEUNESSE

- \* Mépris, injustice : on se rebiffe.  
1er point sur la campagne du C.C.J. P. 8 - 9

## SECTEUR ORGANISATION

- \* Bilan de renforcement du 4 mars 88 P.10 - 11

## SECTEUR EMPLOI-FORMATION

- \* Stage emploi-formation / enseignement P. 12 - 13

## INDECOSA

- \* Sommaire P. 14 A



# CONFEDERALE

L'ATTAQUE DU C.N.P.F. CONTRE LE S.M.I.C. :

\*\*\*\*\*

UNE RAISON DE PLUS POUR DEVELOPPER LES LUTTES SUR LES SALAIRES

\*\*\*\*\*

Après les déclarations de M. SEGUIN sur le S.M.I.C., le C.N.P.F. revient violemment à la charge en publiant un texte sur "l'annualisation du S.M.I.C."

Il vise en fait à créer dans l'opinion les conditions d'une remise en cause du S.M.I.C., au moment où l'idée du S.M.I.C. à 6.000 Francs progresse chez les salariés et où se multiplient des initiatives de luttes pour une revalorisation substantielle des salaires.

Avec l'annualisation du S.M.I.C., l'objectif du C.N.P.F. est clair :

- \* Accélération d'une politique généralisée d'effondrement des salaires,
- \* Destruction du S.M.I.C. qui constitue le garde-fou à cette politique.

Pour parvenir à ses fins, le C.N.P.F. ne fait pas dans la nuance : il accuse le S.M.I.C. d'être la cause des dérèglements aux politiques salariales, de l'écrasement des grilles, d'obstacle à la compétitivité, d'entrave à la création d'emplois, etc..., dans un propos où la manipulation de texte le dispute à la mauvaise foi la plus grossière.

- "LE PEUPLE" reviendra en détail sur ce document -

Cependant, d'ores et déjà, plusieurs points appellent l'attention :

1./ DES OBJECTIFS CLAIRS :

== =====

- \* Réduction généralisée de tous les salaires, y compris les plus bas.
- \* Suppression de toutes garanties

s'inscrivant dans un processus général d'aggravation des conditions de vie et de travail.

a) L'élargissement de l'assiette du S.M.I.C. :

Pour le C.N.P.F., l'annualisation permettrait indiscutablement de retenir la totalité des éléments constitutifs de la situation salariale, y compris les primes à périodicité longue (telles que Primes de Résultat, de vacances, etc.) et le 13ème mois.

En fait, tout ce qui est soumis aux cotisations sociales - y compris donc la prime d'ancienneté - serait pris en compte dans le S.M.I.C.

Une telle modification entraînerait mécaniquement une chute brutale des rémunérations des salariés les plus mal payés.

Le 2ème effet, c'est la suppression de la notion de Salaire Minimum Garanti : dès lors que sont pris en considération des éléments de rémunération différents du salaire variables selon les branches et les entreprises, de caractère aléatoire, la notion de Salaire Minimum disparaît.

Le S.M.I.C. ne pourra plus servir de référence pour le point de départ des grilles de salaires. Les salaires et les grilles démarrant à un niveau inférieur au S.M.I.C. seraient légitimés.

.../...

b) Le passage de la notion de salaire à celle de revenu :

Selon le C.N.P.F., le S.M.I.C. n'a pas le caractère d'un salaire, mais celui d'un Pouvoir d'Achat mis à la charge des employeurs par les Pouvoirs Publics.

Cette offensive pour faire du S.M.I.C., non plus le salaire en dessous duquel aucun salarié ne peut être payé, mais simplement une garantie de ressources minimum, marquerait la déconnexion totale entre S.M.I.C. et salaire.

De plus, la présentation du C.N.P.F. laisse clairement entendre que dans le cadre d'une politique de réduction des charges, les entreprises n'auraient pas à supporter la charge du paiement du S.M.I.C.

c) Suppression des mécanismes d'indexation sur la hausse des prix :

Pour le C.N.P.F., l'annualisation entraînerait : un seul relèvement annuel (au 1er Juillet) en fonction de la situation de l'année précédente (!).

Le C.N.P.F. propose de supprimer l'indexation qui entraînait le relèvement automatique du S.M.I.C., ainsi que la pratique des relèvements "coup de pouce".

En fait, l'évolution du S.M.I.C. serait le reflet exact de la politique salariale du Patronat : une politique d'effondrement des salaires.

2./ UNE AGGRESSION DELIBEREE :

== =====

Le S.M.I.C. constitue pour le Patronat, un enjeu décisif dans son entreprise de destructuration de la société, d'où la permanence et la violence de ses attaques.

Ses objectifs sont cohérents avec l'offensive menée par ailleurs, tant au niveau de l'aggravation des Conditions de Travail (flexibilité, accroissement des charges de travail, nouvelles formes d'organisation du travail), qu'au plan des atteintes aux libertés.

Il s'agit d'accentuer encore la pression sur les salariés.

Mais, à l'évidence, la réaction du C.N.P.F. se situe à un moment où l'action de la C.G.T. a rendu la question du S.M.I.C. incontournable. Au moment où l'urgence du S.M.I.C. à 6.000 Francs progresse chez les travailleurs, tout comme s'amplifie les revendications salariales pour l'ensemble des salariés, tant il est vrai que les deux choses (S.M.I.C. - Salaires) sont intimement liées.

Par sa charge brutale, le C.N.P.F. vise sans doute à pousser les salariés sur une position purement défensive sur le principe du S.M.I.C. et non plus sur sa revalorisation.

3./ POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA LUTTE SUR NOS REVENDICATIONS :

== =====

Indiscutablement nous marquons des points sur la question du S.M.I.C., sur la coïncidence entre la revendication du S.M.I.C. à 6.000 Francs, par rapport aux besoins.

L'émergence d'exigences salariales telles que 1.000, 1.500 Francs, voire plus, montre qu'en se plaçant sur le terrain des besoins et sur celui du lien S.M.I.C. → Qualification → Salaire, nous touchons juste.

Sans doute y-a-t-il encore à gagner en conviction par rapport à des interrogations qui subsistent (Est-ce financièrement possible ? Quelles conséquences sur l'emploi ? etc.) mais l'important est de poursuivre et d'amplifier le mouvement d'engagement des salariés dans l'action sur cette question.

Dans chaque secteur, dans chaque entreprise, il ne faut laisser aucun répit au Patronat.

La préparation de la JOURNEE D'ACTIONS DU 24 MARS constitue l'occasion d'enraciner dans les entreprises l'esprit de lutte et de résistance et de mener la contre-offensive sur nos revendications.

C'EST LA MEILLEURE MANIERE DE DEFENDRE LE S.M.I.C.




---

## UNE CAMPAGNE OFFENSIVE POUR IMPOSER DES DROITS NOUVEAUX

### DEVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE CONFEDERALE

#### CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES LICENCIEMENTS POUR MOTIF MEDICAL

A la suite de l'annonce de cette initiative, un certain nombre de Fédérations et d'U.D. se sont engagées résolument. Elles ont fait parvenir de nombreuses informations à la Confédération et mené des luttes souvent victorieuses, sur le terrain.

Le 4 FEVRIER, à ROUEN, à l'occasion du jugement de l'affaire Joëlle SOYER, a eu lieu la conférence de presse de lancement public de l'initiative. Ce jugement inique, déboutant Joëlle SOYER de toutes ses demandes, montre la nécessité d'intensifier la lutte contre l'ignoble stratégie d'élimination des salariés malades ou handicapés, développée par le patronat, avec le soutien actif du pouvoir et de sa justice de classe.

Le développement de cette stratégie s'étend d'ailleurs à d'autres aspects que le seul licenciement : discrimination dans le travail vis à vis des salariés souffrants et surtout, tests médicaux d'embauche, souvent "clandestins", visant en particulier les séropositifs ou malades atteints du SIDA.

Ces faits nous conduisent à ouvrir le champ de cette initiative "aux discriminations et licenciements pour motif médical".

#### **NOS OBJECTIFS : LE MAINTIEN AU TRAVAIL, LA REINTEGRATION :**

- **SUR LE TERRAIN**, il appartient aux syndicats, aux U.D. et aux F.D. de mobiliser les salariés et la population pour mettre en échec toute nouvelle tentative de licenciement individuel ou collectif, pour motif médical. Une grande vigilance est souvent nécessaire pour démasquer le motif réel de ces licenciements, que la suppression de l'autorisation administrative permet de dissimuler sous les prétextes les plus divers. La confédération apportera son soutien à ces luttes chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

- **AU NIVEAU NATIONAL**, la confédération aura essentiellement en charge la démonstration nationale de la stratégie patronale et de ses complices, et le développement de toutes initiatives et coordinations nécessaires pour imposer des droits nouveaux.

Elle a besoin pour cela :

- de dossiers individuels ou collectifs précis, détaillés et vérifiés, avec chaque fois que sera mentionné un diagnostic médical, l'autorisation explicite de l'intéressé (e) d'en faire état.
- pour chaque cas, d'une information permanente sur les luttes engagées et surtout sur les résultats obtenus, provisoires ou définitifs.
- de tous documents, utilisables sans risques pour ceux qui les auront procurés, permettant de démontrer la volonté patronale délibérée d'écarter les salariés malades, fatigués, handicapés. Une attention particulière est à apporter entre autre, aux mesures visant les salariés séropositifs ou atteints du SIDA.

Ces documents sont à adresser au Secteur SANTE-PROTECTION SOCIALE-RETRAITE, qui a la charge du pilotage de cette initiative en collaboration avec d'autres secteurs de la Confédération.

D'ici au 43 ème Congrès, des temps forts seront proposés pour maintenir et développer les interventions et les actions, dresser des bilans des constats et des succès.

**Le premier de ces temps forts est, bien évidemment, la journée du 24 MARS pour les libertés dont fait partie intégrante l'initiative contre les discriminations et les licenciements pour motif médical, puisque son but est de refuser l'opposition entre droit au travail et droit à la santé.**

**LES MENACES CONTRE LA SECU DEMEURENT****L'ACTION DOIT SE POURSUIVRE**

Le Conseil Economique et Social a été saisi par le 1er Ministre pour donner son avis sur le rapport des Sages. Les travaux viennent de débuter dans la section des Affaires Sociales, présidée par R. TEULADE, président de la FNMF. Y. CHOTARD du CNPF a été désigné comme rapporteur.

A cette occasion, il convient de développer les exigences des salariés actifs et retraités, et de la population, pour le maintien et le développement de la Sécurité Sociale.

Ce qui suppose des mesures financières justes et efficaces. Le Ministre des Affaires Sociales a clairement indiqué qu'en JUILLET seraient prises des décisions pour assurer l'équilibre des comptes pour le 2ème semestre.

**MI-AVRIL - DEPOT DE PETITIONS AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

L'initiative de la Fédération C.G.T. des FINANCES doit permettre à nouveau un large rassemblement des salariés, de la population sur nos propositions et notamment celle concernant la cotisation sociale sur les revenus financiers. A nouveau, un sondage récent indique que cette proposition est approuvée à 62 %.

Il s'agit de faire connaître et approuver largement l'appel de la Fédération C.G.T. et des 2369 agents du Ministère de l'Economie des Finances et du Budget, d'abord dans les entreprises, par pétitions ou motions.

L'impulsion des Fédérations et des U.D. doit permettre de toucher et faire participer le maximum de syndicats.

Pour permettre plus facilement le dépôt groupé au C.E.S. à MI-AVRIL, il faut prévoir la centralisation des pétitions dans chaque Fédération.

En ce qui concerne la Région Parisienne l'efficacité suppose que les U.D. participent à la centralisation des pétitions des syndicats pour être en mesure de les déposer au C.E.S.

Placer cette action dans le cadre des luttes engagées sur les salaires et l'emploi, car toute nouvelle ponction sur les salariés (ées) correspond à une baisse de leur pouvoir d'achat avec toutes ses conséquences sur l'emploi.

Montreuil, le 2 mars 1988

## AVEC LA FEDERATION CGT DES FINANCES

2000 AGENTS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE  
DES FINANCES ET DU BUDGET

INVITENT  
L'ENSEMBLE DES SALARIES ET RETRAITES

====> A REFUSER TOUTE NOUVELLE CONTRIBUTION SOCIALE SUR LES SALAIRES

====> A EXIGER DE FAIRE COTISER LES REVENUS DU CAPITAL AU MEME TAUX QUE LES SALAIRES : 12,6%

Plus de 2000 fonctionnaires des Finances (1) syndicalistes, militants mutualistes, cadres de l'administration manifestent publiquement leur opposition à la création d'une nouvelle contribution sociale supplémentaire calculée sur tous les revenus et appellent leurs collègues à en faire autant.

Par leur activité professionnelle, ils connaissent les effets négatifs d'un tel prélèvement, déjà appliqué, mais dont l'extension est préconisée par le Comité des Sages et le Ministre des Affaires Sociales. Celui-ci repose une nouvelle fois à 80 % sur les salariés et représente une ponction supplémentaire sur le pouvoir d'achat alors que les revenus du capital (intérêts, revenus fonciers et immobiliers, dividendes, plus-values) déjà sous-imposés, sont quasiment exonérés de contribution sociale et que la part des entreprises dans le financement de la protection sociale ne cesse de se réduire.

ILS ESTIMENT QUE LA SEULE MESURE D'URGENCE, REALISTE ET EFFICACE, EST L'ASSUJETTISSEMENT DES REVENUS DU CAPITAL A UNE COTISATION DE 12,6%, EGALE A CELLE PAYEE PAR LES SALAIRES.

Au-delà, ils préconisent un accroissement de la contribution des employeurs assortie d'une modification du mode de calcul des cotisations patronales afin de favoriser les entreprises qui créent des emplois et développent leur production.

La Fédération CGT des Finances déposera début avril ces pétitions, qui d'ici là auront recueilli plusieurs milliers de signatures supplémentaires, au Conseil Economique et Social, appelé par le Gouvernement à donner son avis sur les évolutions structurelles de la protection sociale.

Ils appellent tous les salariés et retraités à les rejoindre en signant des motions et pétitions en ce sens.

-----  
(1) 2369 au 1.3.88


**JEUNESSE**

## **MEPRIS, INJUSTICE : ON SE REBIFFE**

### **1er POINT SUR LA CAMPAGNE DU C.C.J.**

2 mois après le lancement de la campagne "MEPRIS, INJUSTICE : ON SE REBIFFE", où en sommes-nous ?

Au-delà des deux succès importants dont le Courrier Confédéral s'est fait l'écho (T.U.C. PTT . et A.S.S.E.D.I.C. de Paris), la campagne continue de se développer dans les départements et professions avec pour théâtre prioritaire : l'entreprise pour le développement des luttes et le renforcement de la C.G.T.

Début mars, nous recensons **11 fédérations** et plus de **30 Unions Départementales** engagées dans cette campagne avec plans de travail concrets à l'appui dont **12 U.D.** qui, à ce jour, n'ont pas de Centre Départemental de la Jeunesse et qui se fixent l'objectif de le structurer en prenant appui sur leur travail à l'entreprise et dans le département.

Une campagne ancrée à l'entreprise avec possibilité de coordination quand cela est possible et nécessaire. A ce jour, ce sont près de **250 entreprises ciblées** par les U.D. et les F.D.

Une campagne qui pose en grand la question du renforcement de la C.G.T. Depuis le début de la campagne, ce sont **595 adhésions** de jeunes recensées, avec des départements qui déjà ont dépassé le nombre d'adhésions de jeunes réalisées pour tout 1987. Ces adhésions se réalisent en particulier dans les secteurs en lutte et qui posent la question du renforcement et dans les secteurs où se développe une activité adaptée en direction de la jeunesse.

Soulignons que dans tous les départements visités, notre campagne "MEPRIS, INJUSTICE : ON SE REBIFFE", notre démarche sont bien accueillies, bien comprises et correspondent aux besoins ressentis par la C.G.T. et les jeunes dans les départements.

Cela se traduit par des plans de travail concrets avec ciblage d'entreprises et détermination d'objectifs précis. Bien souvent, les questions de la jeunesse sont portées à l'ordre du jour des Bureaux et C.E. d'U.D.

Un premier bilan encourageant, révélateur des besoins et possibilités dont il faut se saisir pour accélérer le développement des luttes et le renforcement de la C.G.T. avec le concours grandissant de la jeunesse, dans le cadre de notre campagne "MEPRIS, INJUSTICE : ON SE REBIFFE".

.../

## ***ECHOS DES DEPARTEMENTS, SUITE***

### 64 - PYRENEES ATLANTIQUES :

Ciblage des entreprises :

P.T.T. - TURBO - DASSAULT - HOPITAUX - COMPLEXE DE LACQ.

La campagne du C.C.J. est inscrite dans le cadre du Plan de Travail de l'U.D. et la préparation du Congrès.

### 46 - LOT :

Le C.D.J. a décidé de cibler 2 entreprises qui sont l'E.D.F. et l'Hôpital de Cahors avec, comme volonté, la mise en place d'une structure jeunes.

Une rencontre avec les jeunes de l'E.D.F. est arrêtée pour le 10 mars à Cahors. Des contacts avec la direction syndicale de l'Hôpital ont été pris et sont sur le point d'aboutir (notamment dans le cadre de la "descente" d'un responsable du C.F.J.).

Une réflexion a été engagée sur le thème : "Comment toucher les précaires" ; il ressort qu'un volant de 3 000 précaires est en permanence présent dans les entreprises. Un questionnaire géant va être diffusé prochainement dans le journal de l'UD, sur le thème : "Y a-t-il des précaires chez vous et qui sont-ils ?"

L'objectif est de faire prendre conscience aux directions syndicales de ce problème, de voir comment on peut lutter avec ces jeunes, (ex. à la Maison de Retraite de Martel, embauche d'un T.U.C. suite à l'action syndicale), et aussi de prendre contact avec tous ces précaires, notamment au travers d'une propa. adaptée et "branchée".

Tout ce travail de "recensement" se concrétiserait, durant le second semestre, par une initiative au niveau de l'U.D.

### FETE DE L'U.D. du 30 AVRIL 1988

placée sous le signe des luttes, elle se veut une étape parfaitement intégrée dans le Plan de Travail avec, notamment, la présence d'un groupe de jeunes musiciens pour l'animation "nocturne".

Le Plan de Travail est lancé ! la prochaine réunion du C.D.J. se tiendra courant avril.

Ce compte-rendu paraîtra dans le prochain "Salarié du LOT".

A NOTER : Depuis le 1er janvier, 23 adhésions de moins de 30 ans ont été réalisées sur un total de 110.

### 27 - EURE :

5 entreprises ont été ciblées (PTT-EDF/GDF - Hôpital Public d'Evreux - Hôpital la Musse - les Communaux), pour :

- rencontrer les directions de syndicats ;
- structurer les Commissions jeunes ;
- déboucher sur des initiatives revendicatives dans ces entreprises.

Une rencontre avec un Comité de Chômeurs, en vue d'envisager une initiative sur les ASSEDIC sera programmée.

Mise en place, avec le Syndicat des Communaux, d'un plan de travail sur la bataille contre la précarité (126 T.U.C. à la Mairie d'Evreux).

Perspective de s'orienter vers des Assises sur Evreux à l'automne.

SUITE AU PROCHAIN NUMERO.....



# SECTEUR ORGANISATION

**BILAN DE RENFORCEMENT DU 4 MARS 1988**

**UN BILAN QUI S'INSCRIT DANS  
LA RECONQUÊTE !**

Les résultats des élections prud'homales de 87, le développement de l'action revendicative, en particulier sur les salaires, le SMIC à 6,000 F, créent des conditions nouvelles et favorables au renforcement de la CGT et à de nouveaux progrès dans les élections professionnelles,

Le nombre d'adhésions réalisées, en ce début d'année 88, est supérieur à celui de l'an dernier, à la même date, soit plus 3,806,

Aux élections professionnelles, la C.G.T. poursuit sa progression. Le bilan 87 fait apparaître un progrès de plus de 1% sur 1986, et 1988 confirme et amplifie le vote aux élections prud'homales.

Ainsi, depuis le 1er Janvier 88 :

- sur 100,000 inscrits des entreprises rigoureusement comparables, la CGT progresse encore de 1% sur 87 ;
- sur 500,000 salariés qui ont voté dans le secteur privé, la RATP, la SNCF, la Ville de Paris, les Poudreries, la Sidérurgie, etc, la CGT obtient + 1,66%.

Voilà de sérieux points d'appui qui viennent conforter la démarche du C.C.N. et confirment que l'année 88 peut être celle de la reconquête de nos forces.

Les élections professionnelles ont en effet révélé des possibilités et des potentialités considérables,

En particulier, les Unions locales ont fait la démonstration de leur capacité à animer un plan de parrainage (9967 entreprises parrainées) à la dimension du succès,

Il faut mesurer ce que cela représente d'engagement militant, de dévouement, d'ingéniosité et de créativité dans les initiatives prises pour découvrir le champ de nos possibilités dans tous les domaines.

C'est ce qui ressort du BILAN RENFORCEMENT du 4 MARS, effectué en présence d'une délégation du Bureau confédéral et des Fédérations,

## QUELQUES CHIFFRES :

ADHESIONS : 22,486 réalisées en 88, soit + 3,806 pour 86 U.D., 23 Fédérations annoncent, de leur côté, 15,041 adhésions nouvelles. A ces chiffres, il faut ajouter le bilan réalisé par l'U.C.R. avec 42 bases nouvelles et 2362 adhésions.

C'est un bon résultat, supérieur à celui de l'année dernière à la même période. Il correspond à un contexte en évolution. Bien évidemment, à condition que les initiatives de renforcement soient conduites avec détermination et se développent. Notre champ de prospection est immense et repose pour beaucoup sur le parrainage des entreprises inorganisées.

PARRAINAGE : 709 entreprises sont actuellement parrainées par les U.D., C'est NETTEMENT INSUFFISANT, 9,967 entreprises ont été parrainées pendant les prud'homes, Il faut poursuivre dans cette voie en 88, c'est une des conditions du renforcement de la C.G.T.,

A ce jour, 425 B.N. ont été créées, soit 147 de plus que l'an dernier et 13 bases nouvelles ICT.

FNI 1988 : les informations sont encore partielles, mais annoncent un placement plus rapide du FNI, Comme exemple intéressant, citons la Fédération des P.T.T. qui en est à 70% du total de 1987,

ELECTIONS PROFESSIONNELLES : Il faut noter, en plus de l'appréciation positive des résultats, que la tenacité déployée pour suivre avec beaucoup d'attention leur préparation et la remontée des résultats à la Confédération est payante, Nous connaissons, aujourd'hui, les résultats de 4484 élections ayant eu lieu en 87. C'est un chiffre record, nous pouvons atteindre les 5.000 en 88,

CONGRES : 143 Congrès de SYndicats ont été réalisés en 87, et 1148 sont prévus en 88, A ce jour, 564 U.L. ont, au moins, une fois tenu congrès en 4 ans, et réuni 32,693 délégués, 248 sont prévus pour 88,

A noter que, conjointement au développement des luttes, à une meilleure prise en compte du renforcement, nos organisations suivent avec plus d'attention la diffusion de "LA VO" et cela se traduit par quelques progrès, Les 11,000 numéros supplémentaires d'"ANTOINETTE" diffusés en Mars soulignent les possibilités qui existent aussi pour cette publication.

Comme l'ont affirmé plusieurs Fédérations, lors de la réunion bilan du 4 Mars, c'est bien dans le processus d'une démarche revendicative offensive, liée à l'affirmation de notre identité CGT que nous obtenons et que nous obtiendrons les meilleurs résultats,

Dans ces conditions, le triptyque "LUTTES/RENFORCEMENT/PRESSE CONFEDERALE" constitue les éléments indissociables pour avancer, l'un ne peut progresser sur un élément sans, simultanément, faire avancer l'autre.

~~\_\_\_\_\_~~



# SECTEUR EMPLOI / FORMATION

Montreuil, le 14 mars 1988

STAGE CONFEDERAL  
EMPLOI-FORMATION , ENSEIGNEMENT  
du 29 MAI AU 4 JUIN 1988  
\*\*\*\*\*

Le prochain stage confédéral spécialisé se déroulera à Courcelle, du 29 mai au 4 juin 1988, en internat.

Ce stage, organisé conjointement par les secteurs Emploi Formation Professionnelle et Enseignement, est plus particulièrement destiné aux camarades occupant ou pressentis pour occuper des responsabilités dans ces domaines au niveau des :

- . Unions départementales et Unions locales,
- . Comités régionaux,
- . Fédérations,
- . Des syndicats d'entreprises ou des CE et CCE.

Il intéresse également les camarades siégeant dans les instances académiques, les CPC de l'éducation nationale, de l'AFPA, ... etc.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- . Avoir suivi un stage de niveau moyen.
- . Avoir renvoyé la fiche de candidature avant le 29 avril 1988.
- . Obtenir une autorisation d'absence pour congé d'éducation syndical (art. R 451-2 du Code du Travail).

Les candidatures seront transmises par les UD, CR ou Fédérations.

PROGRAMME DU STAGE :

Ce nouveau stage prend en compte l'obligation de connaître les mécanismes de formation de la force de travail, les stratégies qui s'affrontent en matière d'utilisation du travail humain, à travers :

- . l'école et la formation initiale,
- . la Formation Professionnelle Continue,
- . le dispositif des instances de consultation,
- . la place du syndicalisme réformiste,
- . la stratégie de la CGT et le rôle de ses représentants.

tout cela, dans la dynamique de transformation portée par le progrès scientifique et technique et l'affrontement lié à la maîtrise de la connaissance.

Outre le caractère général et théorique des problèmes soulevés, nous nous efforcerons d'apporter des éléments concrets pour réaliser les liaisons avec les préoccupations liées à la validation des acquis, les classifications, l'organisation du travail.

*Secteur Emploi-formation**Secteur Enseignement*

**STAGE QUALIFICATION EMPLOI  
FORMATIONS INITIALE & CONTINUE  
COURCELLE du 29 MAI au 4 JUIN 1988**

NOM :

FEMME 

PRENOM :

HOMME 

Date de Naissance

Adresse personnelle :

Profession :

Responsabilités Syndicales
----------------------------

Entreprise:

Téléphone où l'on peut vous joindre :	
Syndicat	( )
Domicile	( )
Professionnel	( )

Formation syndicale - niveau élémentaire  
déjà suivi (1)

- niveau moyen
- niveau supérieur
- stages spécialisés:

lesquels ?

(1) Rayer la ou les mentions inutiles

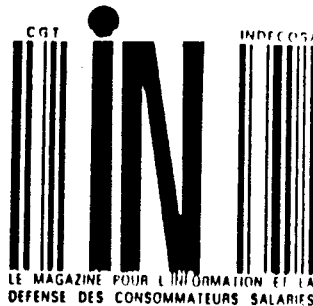
Cachet de l'organisation

Responsabilités sur les problèmes d'emploi et de Formation Professionnelle
--

Responsabilités dans les organismes de gestion des Fonds de la Formation:
--

FICHE DE CANDIDATURE A FAIPE PARVENIR  
AU SECTEUR EMPLOI-FORMATION AVANT

LE 29 AVRIL 1988



## SOMMAIRE

### BILLET

**3** OPA braderie  
Lydia Brovelli

### ACTUALITES

**4** Consommation  
et crédit

### BREVES

**5**

### ENQUETE

**6** Main basse  
sur l'eau

### DITES-NOUS

**9** Jacques FAURE  
Ingénieur de travaux

### REPORTAGE

**10** Racket  
aux portes des villes

### JURIDIQUE

**13** Papiers :  
à garder ou à jeter

### COURRIER

**14** Indécosa  
vous répond

### VIE REGIONALE

**15** J.O. 92  
Contribuables à vos poches

### EN PAGE CENTRALE

Enquête  
sur les besoins des familles

- le plein emploi,
- un S.M.I.C. à 6.000 frs,
- la revalorisation de tous les salaires,

C' EST PLUS QU'URGENT.

C'EST CE QU'IL RESSORT DE LA PREMIERE ANALYSE DE NOTRE ENQUÊTE "BESOINS ET ASPIRATION DES FAMILLES" QUE NOUS PUBLIONS DANS IN DE MARS/AVRIL.

UNE ÉTUDE À LIRE ET À CONSERVER.

DÈS MAINTENANT, PROPOSEZ L'ABONNEMENT  
DANS TOUTES NOS STRUCTURES.

Abonnement annuel 120 F

Abonnement de soutien 200 F

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Quantité : .....

Nom de l'association, du syndicat ou de l'UL, ou de l'UD ou de la Fédération pour qui est passée la commande, s'il y a lieu .....

Joindre règlement chèque libellé à l'ordre INFORMATION INDECOSA à retourner à Gestion Information case 432 - 93514 Montreuil Cédex

Parution bimestrielle